



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4111362

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 24/10/2024 10H52 C:025512 I:12489

V/Email reçu le Jeudi 24/10/2024 a 10H52

LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES

**350B, AVENUE JEAN JAURES
69007 LYON**

IMMEUBLE : LIGUE AUVERGNE R-A
FOOTBALL - 350 AV. JEAN JAURES
ALLEE PIERRE DE COURBERTIN
69007 LYON

Vaulx en Velin, le 27 Novembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N350B AVENUE JEAN JAURES - CONTACTER MME SPATARI (GEA) TEL

MOTIF : HORAIRE 08H30-17H30
INTERVENIR EN URGENCE POUR LES CANALISATIONS QUI FUIENT (EAU USÉES)
DANS LES GARAGES

Donneur d'ordre : Mme SPATARI

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

LE 24/10 A 16H15 :
INTERVENTION A PARTIR DE COMMUNS
DEBOUCHAGE HAUTE PRESSION CANALISATION HORIZONTALE A PARTIR DES
GARAGE
CONTROLE DE L'ECOULEMENT
NETTOYAGE ET REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 25/10/24 a 08H30 Mme S. SCARINGELLA

Les temps facturés comprennent le déplacement aller-retour des véhicules et personnels auxquels s'ajoute le temps sur place.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	3	29,12	29,12
2,00	H.Véhi. HP-Pompage-Refoulement le 24/10	3	165,81	331,62
1,25	Sup.H.50%-Pomp.Refoul. +17h/20h-Sa 7/12h	3	82,90	103,62

101, avenue Paul Marcellin - 69120 VAULX EN VELIN

SAS au capital de 42 994 €

RCS. LYON B. 303.890.206 – TVA intracommunautaire FR28303890206

Tél : 04 78 79 36 36 - Fax : 04 78 79 35 35 - centreappels@servimo.fr

Attention ! Nouveau RIB : IBAN : FR76 3000 3035 7100 0200 0716 496 - B.I.C : SOGEFRPP



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4111362

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	464,36
T.V.A. a 20,00%	92,87
TOTAL T.T.C.En EURO	557,23

Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.